

AVIS PUBLIC

DÉROGATIONS MINEURES

PRENEZ AVIS que lors d'une séance ordinaire du conseil d'arrondissement qui se tiendra le **8 septembre 2026 à 19 h**, à la salle du conseil de la mairie d'arrondissement située au 815, rue Bel-Air, 2^e étage, le conseil statuera sur des demandes de dérogation mineure relatives aux immeubles suivants :

1. 312, rue Charon – lot 2 750 843 du cadastre du Québec

Cette dérogation mineure autoriserait :

- l'implantation d'une génératrice à 1,38 m d'une ligne de lot pour le bâtiment,

et ce, malgré l'article 357 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) qui prescrit que les appareils de climatisation, les génératrices et les thermopompes doivent être localisés à au moins 3 m de toute ligne de lot lorsqu'ils sont aménagés dans une cour latérale ou arrière.

2. 5485, chemin de la Côte-Saint-Paul – lot 6 484 094 du cadastre du Québec

Cette dérogation mineure autoriserait :

- l'aménagement d'une aire de stationnement en cour avant pour un témoin architectural significatif,

et ce, malgré les articles 586, 602 et 606 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) qui prescrivent les normes suivantes :

- l'interdiction d'un stationnement en cour avant pour un témoin architectural significatif (article 586);
- qu'une aire de stationnement doit comporter une bande paysagée d'une largeur minimale de 2,5 m sur tout son périmètre, sauf devant une voie d'accès (article 602);
- qu'une aire de stationnement soit séparée de la voie publique, sauf devant un accès, soit par une clôture de 0,6 m à 0,9 m de hauteur, soit par une haie continue de même hauteur, implantée à une distance minimale de 0,75 m de l'emprise de la voie publique (article 606).

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à ces demandes au cours de cette séance.

Pour information, veuillez communiquer avec la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine : urbanisme-sud-ouest@montreal.ca

Fait à Montréal, le 21 août 2026.

Le secrétaire d'arrondissement,
Daphné Claude